

# DOCUMENT UNIQUE 2023

## Dossier d'Évaluation des Risques Professionnels

Communauté de Communes  
de Cèze Cévennes  
120 Route d'Uzès Prolongée  
30500 ST AMBROIX

Tél : 04 66 83 77 87  
Fax. 04 66 83 77 88

## **AVANT PROPOS :**

*La santé et la sécurité au travail deviennent une préoccupation croissante des collectivités, car au-delà des impératifs humains et sociaux, ces sujets constituent des enjeux économiques et juridiques.*

*Les accidents de service et les maladies professionnelles ne doivent plus être perçus comme une fatalité mais bien comme un dysfonctionnement des collectivités.*

*La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail, vise de manière efficace à réduire et anticiper les risques. Il permet d'accroître l'efficacité de chacun et de remplir nos obligations d'organisation de la santé et de la sécurité au travail.*

*La formalisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique est une disposition réglementaire introduite dans l'article R4121-1 du Code du Travail.*

*Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les travailleurs sur leur lieu de travail et ainsi de mettre en place un plan d'action afin de pallier ces risques.*

*Cette démarche s'inscrit dans la volonté du législateur de garantir aux travailleurs l'exercice de leurs activités dans un milieu sécurisé. « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » (Article L4121-1 du Code du Travail).*

*La mise en place d'une telle démarche contribuera à améliorer la performance de la collectivité sur le plan humain et économique.*

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>4</b>
<b>REGLEMENTATION</b>	<b>5</b>
<b>PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES UNITES DE TRAVAIL</b>	<b>8</b>
<b>EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b>	<b>9</b>
<b>ORGANISATION DE LA PREVENTION</b>	<b>21</b>
<b>GENERALITES RISQUES</b>	<b>22</b>
<b>PLAN D' ACTIONS</b>	<b>31</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>32</b>
<b>Annexe RISQUES PSYCHOSOCIAUX</b>	

# PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

**COLLECTIVITE  
TERRITORIALE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE CEZE CEVENNES**

**ADRESSE**

120 Route d'Uzès Prolongée 30500 ST AMBROIX

**TELEPHONE**

04 66 83 77 87

**SITE INTERNET**

[www.ceze-cevennes.fr](http://www.ceze-cevennes.fr)

# REGLEMENTATION

**Directive n°89/391/CEE du 12 juin 1989** dite « directive-cadre », définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

**Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991**, a permis de transposer, pour l'essentiel, les dispositions que la directive cadre ajoutait au droit français. S'agissant de l'évaluation des risques, c'est l'article L. 4121-1 du Code du Travail qui traduit le droit communautaire.

**Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001**, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il est introduit dans le Code du Travail par l'article R. 4121-1 qui oblige pour l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé.

La transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique devait être réalisée au plus tard pour le 7 novembre 2002 et selon le décret, les sanctions sont les suivantes :

« L'absence du Document Unique après le 01/11/2002, ou, le fait de ne pas le mettre à jour est puni d'une amende/ Contravention de 5ème Classe. 1500 Euros au plus ou 3000 Euros en cas de récidive... » (Art 131-13 du Code pénal)

**Circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002** vise à fournir des éléments de droit et de méthode utiles pour promouvoir cet outil et en faciliter la compréhension par les acteurs.

**Code du Travail, Art. L4121 -1 à 5 et R. 4121-1 à 4**

**Circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014** a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux (RPS). Chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Cette mesure se traduit en partie par l'intégration des RPS dans le document unique.

# PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES

---

## OBJECTIF

---

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques. Elle sera réalisée, comme à chaque étape, par les référents (assistant de prévention ou conseiller en prévention), en collaboration avec les agents concernés.

---

## CHOIX DES CRITERES DE PRIORISATION

---

Cette hiérarchisation ou classement des risques (R), est réalisé(e) en fonction de deux critères :

- ✓ La fréquence d'exposition au risque (F)
- ✓ La gravité d'un accident potentiel (G)

### **DETERMINATION DE LA FREQUENCE (F)**

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- F1 : fréquence d'exposition faible (un à deux jours par an) ;
- F2 : fréquence d'exposition moyenne (un à deux jours par mois) ;
- F3 : fréquence d'exposition forte (un à deux jours par semaine) ;
- F4 : fréquence d'exposition très forte (tous les jours).

### **DETERMINATION DE LA GRAVITE (G)**

La gravité se définit comme la conséquence probable, en cas de réalisation de l'accident

Il existe 4 niveaux de gravité :

- G1 : Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort.
- G2 : Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...).
- G3: Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdit , sectionnement,  crasement, traumatisme...).
- G4 : Mort ou invalidit  permanente absolue ( lectrocution, chute de hauteur, cancer...).

## DETERMINATION DE L'INDICE DE RISQUE

Il reste ensuite à déterminer le niveau de risque brut en fonction du niveau de fréquence F et du niveau de gravité G.

Les tableaux ci-dessous permettent de croiser la fréquence et la gravité afin de déterminer l'indice de risque.

		FREQUENCE			
		1	2	3	4
GRAVITE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

INDICE DE RISQUE	
1 à 3	RISQUE MINEUR
4 à 7	RISQUE SECONDAIRE
8 à 11	RISQUE IMPORTANT
12 à 16	RISQUE TRES IMPORTANT

### DETERMINATION DE LA MAITRISE DU RISQUE

Afin de déterminer si les mesures de prévention sont efficaces ou pas, il est nécessaire d'estimer le niveau de maîtrise du risque. La maîtrise du risque est définie par 2 niveaux :

I : insuffisante

S : suffisante

# LISTE DES UNITES DE TRAVAIL

ADMINISTRATIF- ENCADREMENT

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

AGENT PLATEFORME DECHETS ET ISDND

BRIGADE VERTE

RAMASSAGE ENCOMBRANTS

TECHNICIENNE DE SURFACE

ECOLE DE MUSIQUE

RISQUES BATIMENTAIRES



# EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## UNITE DE TRAVAIL : ACCUEIL -ADMINISTRATION GENERALE -ENCADREMENT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	1	4	4	matériel - étude ergonomiques de chaque poste,	Rapport ergonome CMIST éclairage inadapté bureaux
	lié au TMS	1	4	4	meublier adapté -matériel adapté - conseil pratique sur posture	
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression verbale ou physique	3	2	6	éviter travailleur isolé – protocole mis en place	formation accueil du public CNFPT
	lié à la présence du public	2	2	4	présence trousse de secours - formation effectuée SST et premiers secours	recyclage formation SST
RENSEIGNEMENT TELEPHONIQUE	agression verbale	2	3	6	formation gestion public sensible	formation à prévoir
	lié aux postures TMS	1	4	4	micro casque présent poste de travail	rappel utilisation du micro casque
ARCHIVES CLASSEMENT	lié à la manutention manuelle	2	2	4	chariots à disposition - formation archivage effectuée	
	chute de hauteur	2	3	6	marche pied conforme et pirl à disposition	
REPROGRAPHIE	lié à la manutention manuelle	2	2	4	chariot à disposition	
	chute de hauteur	2	4	8	marche pied conforme et pirl à disposition	rappel utilisation matériel
	coupure	1	4	4	massicot avec protection	
	brûlure	1	4	4	consigne utilisation du matériel	
	chimique	2	4	8	pièce adaptée avec VMC	limiter stockage de ramettes papier
DEPLACEMENT ROUTIER	risque routier	2	3	6	ordre de mission - code de la route et conduite responsable - sensibilisation risques routiers effectuée	Sensibilisation risques routiers à renouveler

GESTION REGIE	agression	2	2	4	présence de coffre-fort - liquidité enlevée régulièrement procédure d'alerte mise en place	
ESPACE REPAS	Hygiène	2	2	4	consigne enlèvement produits alimentaires fin de semaine -	
	biologique	2	2	4	respect chaine du froid -consigne emballage produits	
	chute plein pied - glissade	3	3	9	salle repas à disposition - matériel adapté à disposition	réflexion à mener problématique salle repas trop exiguë par rapport au nombre d'agents

**UNITE DE TRAVAIL : SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
ELECTRICITE REPARATION DES BATIMENTS	manutention liée à l'électricité	4	2	8	EPI -outils isolants - habilitation électrique	recyclage habilitation électrique
	chute de plain-pied	3	2	6	EPI chaussures antidérapantes	
	lié au poste de travail TMS	3	2	6	Formation PRAP - matériel adapté	
	chute de hauteur	4	2	8	EPI adapté - travail en binôme - utilisation pirl - formation suivie travail en hauteur	
PEINTURE	chimique	3	2	6	EPI - formation produits dangereux - choix des produits non nocifs	rappel des consignes port EPI
	lié au poste de travail TMS	3	2	6	FORMATION PRAP - matériel adapté	
	chute de plain-pied	2	4	8	EPI chaussures antidérapantes	
	chute de hauteur	4	2	8	utilisation pirl - formation effectuée travail en hauteur	
	coupure	2	2	4	matériel adapté	
	ponçage	2	2	4	EPI adapté -	masque à disposition
	incendie	2	2	4	matériel incendie à disposition	
	chimique	4	2	8	remplacement des produits dangereux - limiter quantité stockée - interdiction de fumer et boire pendant le traitement -EPI adapté	
MACONNERIE	chute d'objet	2	2	4	choix du matériel adapté EPI -casque chantier chaussure de sécurité	

	chute de hauteur	4	2	8	utilisation PIRL - travail en binôme - EPI adapté - utilisation d'échafaudage	
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI adapté chaussure antidérapante	
	lié au posture de travail TMS	3	2	6	FORMATION PRAP - matériel adapté	Sensibilisation en interne gestes et postures
UTILISATION OUTILS (meuleuse, disqueuse, perceuse, scie à onglet)	coupure, projection, brulure	2	2	4	matériel conforme - bouton d'arrêt d'urgence - - affichage notice utilisation - EPI lunette et gants - trousse de secours	Formation SST
	lié au poste de travail TMS	3	2	6	Formation PRAP - matériel adapté	
	vibration	2	2	4	choix matériel adapté	
	lié à l'électricité	4	2	8	maintenance du matériel	
	poussière	2	2	4	EPI adapté - masque à disposition	aménagement espace spécifique pour utilisation scie à onglet avec présence extracteur poussière portable – rappel des consignes port EPI
	bruit	3	2	6	Bouchon anti-bruit - choix du matériel	
TACHES DIVERSES	biologiques et infectieux	2	2	4	nettoyage des tenues par les agents	Visites médicales pour suivi des vaccinations - prévoir lave-linge EPI
	climatique	2	2	4	EPI adapté à toutes saisons – eau fraîche à disposition - planning adapté période d'été fortes chaleurs afin d'éviter exposition en extérieur.	expérimentation mise en place horaires d'été avec maintien du service par rotation agent
DEPLACEMENT ROUTIER	Accident	2	3	6	code de la route - conduite responsable Sensibilisation risques routiers - vérification d'obtention des permis correspondant aux véhicules et engins	Sensibilisation à renouveler

**UNITE DE TRAVAIL : AGENTS PLATEFORME DECHETS ET ISDND**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
ACCUEIL DES USAGERS	agression	2	3	6	moyen d'alerte - formation public sensible - formation SST	formation agent de déchèterie
	routier	3	2	6	plan de circulation - limitation de vitesse - EPI	
AIDE AU DECHARGEMENT	manutention manuelle	2	2	4	EPI adapté – sensibilisation gestes et postures	
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI chaussure de sécurité	
	climatique	2	2	4	EPI adapté pour toutes saisons – eau fraîche à disposition Planning adapté pour les fortes chaleurs	expérimentation mise en place horaires d'été avec maintien du service par rotation agent
	chimique	3	2	6	affichage non dépôt produits dangereux - formation produit dangereux effectuée	
	biologique	3	3	9	vestiaire et sanitaire à disposition - EPI adapté - vaccinations recommandées	visite médicale - suivi des vaccinations
ENTRETIEN DES SITES	chimique	3	3	9	formation produits dangereux - affichage pictogrammes de danger - formation amiante effectuée	stockage : produits corrosifs et utilisation bacs de rétention - formation amiante
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI chaussures adaptées	

TRI STOCKAGE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	exposition aux agents cancérogènes mutagène et toxique pour la reproduction (CMR)	3	3	9	bacs adaptés- EPI- gants lunettes visière- masque filtre- combinaison - sensibilisation aux agents de tri par ECO DDS - fiche exposition établie	Formation et information à prévoir sur la dangerosité des produits
	exposition forte chaleur	3	3	9	formation produits dangereux - affichage pictogrammes de danger - formation amiante effectuée	système de ventilation
	éclaboussures, inhalation des vapeurs, mélange de produits	3	3	9	EPI à disposition -gants - visière - masque spécifique - combinaison - chaussures	Achat EPI tablier de protection
	TMS	3	3	9	local et matériel adaptés	

**UNITE DE TRAVAIL : BRIGADE VERTE**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
DEBROUSSAILLEUSE TRONCONNEUSE TARIERE	coupure et projection	3	2	6	matériel adapté -trousse de secours EPI adapté	Formation permis tronçonneuse et débroussailleuse
	lié aux postures de travail TMS	3	2	6	matériel adapté - trompe éléphant - formation permis tronçonneuse	parcours formation nouvel agent
	bruit	3	2	6	Casque	Casque forestier avec atténuateur de bruit
	incendie	3	2	6	formation SST - manipulation extincteurs	formation manipulation extincteur recyclage SST recyclage
	chute de hauteur	1	1	1	travail en hauteur interdit	rappel des consignes
	climatique	2	2	4	horaires adaptés lors des fortes chaleurs - tenues d' été	travail en binôme
	allergène	3	2	6	masque spécifique - produits répulsifs à disposition	
	chute de plain-pied	2	3	6	EPI chaussures adaptées	
DEPLACEMENTS VEHICULE	routier	3	2	6	vérification obligatoire	fixer débroussailleuses lors des déplacements -
	TMS	2	2	4	sensibilisation conduite responsable	
	incendie explosion	4	2	8	extincteur présent intérieur véhicule	limiter le carburant lors des trajets - bac rétention



**UNITE DE TRAVAIL : SERVICE RAMASSAGE ENCOMBRANTS**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
CONDUITE VEHICULE	vibration	2	2	4	véhicule conforme	
	chute de hauteur	2	4	8	Consignes rappel descente camion	
	routier	3	3	9	trousse de secours - présence extincteur - carnet de bord - permis poids lourds - suivre code de la route - EPI haute visibilité	Rappel code de la route - véhicule lent et arrêts fréquents
COLLECTE ENCOMBRANTS	manutention manuelle	4	3	12	formation PRAP pour formateur interne	mise en place grue manuelle levage ou remplacement véhicule inadapté
	climatique	2	2	4	horaires adaptés lors des fortes chaleurs – boissons fraîches à disposition. EPI adapté pour toutes saisons	
	chute d'objets	4	3	12	EPI mis à disposition - chaussures de sécurité EPI haute visibilité	rappel port des EPI -
LAVAGE VEHICULES	chimique	2	2	4	EPI adapté gants pour l'activité - sensibilisation des agents	
	biologique	2	2	4	EPI adapté	

**UNITE DE TRAVAIL : TECHNICIENNE DE SURFACE**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
MANUTENTIONS DIVERSES	TMS	2	2	4	chariot de manutention -aspirateur - formation PRAP - formation nettoyage des locaux	Réflexion Achat auto- laveuse
TRAVAILLEUR ISOLE	agression - accident	2	2	4	dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI)	
NETTOYAGE DU BATIMENT	chute de plain-pied	2	2	4	EPI adaptés - sabot à disposition -panneau de signalisation " sol mouillé"	
	chute de hauteur	2	2	4	plateforme individuelle roulante (PIRL) et perche télescopique lave vitre	
	chute d'objets	2	2	4	aménagement adapté avec vestiaire et armoire individuelle fermée à clé	
UTILISATION DE MACHINE	Bruit	2	2	4	matériel adapté - EPI bouchon oreille à disposition	
	chimique	3	3	9	EPI adapté - sensibilisation produits - fiches de données sécurité (FDS) bacs de rétention	installation grille évacuation eaux polluées
TRI ET EVACUATION DES DECHETS COURANTS	hygiène	2	2	4	EPI adaptés -	diable pour transport déchets
DEPLACEMENT ROUTIER	accident circulation	4	1	4	code de la route et conduite responsable	

**UNITE DE TRAVAIL : ECOLE DE MUSIQUE**

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	3	3	9	matériel et mobilier adaptés	éclairage inadapté - installer goulotte protection fil électrique - supprimer rallonge électrique
	lié aux postures TMS	2	2	4	mobilier et matériel adaptés	
INTERVENTION ENSEIGNEMENT	agression	2	2	4	Bureau et poste aménagés	
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	lié à la présence du public	2	2	4	agents formés aux situations conflictuelles	formation manipulation extincteurs à prévoir
	climatique	2	2	4	ventilateurs à disposition	mise en place de store lors des fortes chaleurs et problème période hivernale chauffage inadapté
AMBIANCE ACOUSTIQUE	fréquence intensité	2	2	4	bouchon oreille à disposition - isolation phonique	changer revêtement inadapté des murs (moquette murale)
ARCHIVAGE CLASSEMENT	lié aux postures TMS	2	2	4	archivage organisé	revoir stockage archive
	chute d'objet	2	2	4	étagère et armoire conformes	

## RISQUES BATIMENTAIRES

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R		
lié à l'électricité	3	3	9	vérifications annuelles des installations électriques -	installation goulotte et éclairage supplémentaire (école de musique St Ambroix)
lié à l'éclairage (fatigue visuelle)	2	3	6	installation conforme	éclairage siège administratif inadapté (système remplacement LED)
chute d'objets	2	2	4	rangement	réflexion stockage des archives école de musique
chute de plain-pied	2	4	8	consignes concernant les voies de circulation interne	vigilance concernant le stockage 1er étage
lié à l'ambiance climatique	2	2	4	chauffage présent –climatiseur antenne relais emploi - siège administratif	système climatisation mobil home ISDND
incendie -explosion	2	2	4	présence extincteurs et alarme incendie consignes évacuation	exercice simulation incendie à effectuer semestriellement
chute de hauteur	2	2	4	utilisation PIRL -garde-corps mezzanine	
lié à l'intervention entreprise extérieure	2	2	4	plan de prévention, accueil sécurité	
hygiène	2	2	4	- contrôle nuisible effectué -entretien nettoyage des locaux	réflexion sur espace repas trop exiguë siège administratif - local Potelières (installation chauffe-eau salle repas - étude aménagement vestiaires)

## ORGANISATION DE LA PREVENTION

Sujet	Moyens de prévention existants	Moyens de prévention à prévoir
<b>Acteurs de la prévention</b>		
<b>Assistants / Conseillers de prévention</b>	Assistants / Conseillers nommés par l'autorité territoriale (45% ETP)	
	Lettre de cadrage des AP validée en CHSCT	
	AP a suivi la formation initiale et suit chaque année le recyclage	Formation : Inscrire l' AP au recyclage annuel
<b>EX CHSCT / CST</b>	CHSCT en place	Organisation : CST mis en place
		Organisation : Réunir au moins 2 fois par an
	Représentants du personnel formés à la santé au travail	formation CNFPT pour les nouveaux mandats
<b>Médecine de prévention</b>	Médecin de prévention cdg30/CMIST	Organisation : Suivi médical des agents
	Le médecin visite les postes de travail	Organisation : Visite poste de travail par le médecin de prévention
<b>Documents</b>		
<b>Document unique d'évaluation des risques professionnels</b>	DUERP rédigé	Document : actualisation du DUERP pour l'ensemble des unités de travail de la collectivité et le valider en CST
	DUERP mis à jour chaque année	
<b>Registre santé sécurité</b>	Registre santé sécurité mis en place dans l'ensemble les locaux	
	Agents informés de l'existence des registres	Organisation : rappeler l'existence des registres santé sécurité
<b>Registre Danger grave et imminent</b>	Registre de danger grave et imminent en place dans la collectivité	Vérifier présence du registre de danger grave et imminent dans chaque bâtiment
	Agents informés de l'existence du registre et de la procédure de droit de retrait	Organisation : Informer sur le droit de retrait et le registre de danger grave et imminent
<b>Suivi des accidents de service</b>	Tableau de suivi des accidents service rh	
	Accidents analysés	Organisation : Prévoir l'analyse des accidents de service graves ou à caractère répété
<b>Règlement intérieur</b>	Règlement intérieur hygiène et sécurité validé	
<b>Programme annuel de prévention</b>		Document : Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail fixe les objectifs de la politique générale de prévention des risques

		professionnels pour l'établissement
<b>Permis de feu</b>	Modèle Permis de feu mis à disposition si besoin	Document : Mettre en place des permis de feu pour les travaux par point chaud sous traités ou réalisés dans les locaux
<b>Protocole Chargement – Déchargement</b>	Protocole de chargement - déchargement mis en place	
<b>Livret accueil sécurité</b>	Livret accueil sécurité transmis aux nouveaux agents	

# Secours

Sujet	Moyens de prévention existants	Moyens de prévention à prévoir
<b>Généralités</b>		
<b>Formation</b>	Formation au secourisme ( SST)	Formation : Stage de secourisme ( SST) de façon à avoir au moins 1 secouriste par site
		Formation : Sensibilisation aux gestes qui sauvent » (GQS) et objectif de 80% des agents formés au secourisme
	Recyclage SST tous les 2 ans	Formation : Recyclage tous les 2 ans pour le SST
<b>Trousses de secours</b>	Trousses de secours et pharmacies	Matériel : Trousse de secours dans les locaux - vérification annuelle
	Trousses de secours signalées	
	Trousse de secours dans véhicules	
<b>Moyens de communication</b>	Téléphones fixes dans les locaux	
	Téléphones portables personnels des agents	
	Téléphones portables professionnels pour les chefs d'équipe	
<b>Équipements</b>	Défibrillateur à disposition dans les locaux (siège)	Indication présence DEA à afficher
<b>Vérifications</b>	Suivi des trousse de secours formalisé	Organisation : Suivi des trousse de secours
<b>Documents</b>	Affichage d'une procédure-réflexe en cas d'accident (ISDND)	Document : Procédure en cas d'urgence
<b>Situations de travail particulières</b>		
<b>travailleur isolé</b>	Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé (DATI)	Essai et contrôle bon fonctionnement DATI
<b>Tronçonnage</b>	Pansement compressif type Coussin Hémostatique d'Urgence de Thuasne (CHUT) dans la trousse de secours (ISDND)	
<b>Brûlage, ferronnerie</b>	Compresse en cas de brûlure	Prévoir espace dédié aux travaux de soudage
<b>Produits chimiques</b>	Rince-œil et douche oculaire à disposition	

# Incendie - Explosion

Sujet	Moyens de prévention existants	Moyens de prévention à prévoir
<b>Généralités</b>		
<b>Extincteurs</b>	Extincteurs présents dans les locaux	
	Extincteur spécifique selon le risque (extincteur à CO2 à côté des tableaux électriques)	
	Extincteurs accrochés au mur ou sous housse	Organisation : Fixer les extincteurs au mur avec poignée. Si besoin, les placer dans des boîtiers sécurisés
	Extincteurs accessibles	Organisation : Libérer les accès aux extincteurs
	Panonceau d'indication au-dessus de chaque extincteur	Matériel : Panonceau d'indication au-dessus de chaque extincteur
<b>Aménagements</b>	Système de Sécurité Incendie (SSI) : alarme + détecteurs + déclencheurs manuels	
	Vérification annuelle Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES)	poursuivre contrôle des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES)
<b>Formation</b>	Stage de manipulation des extincteurs pour l'ensemble du personnel	Formation : Stage de manipulation des extincteurs pour l'ensemble du personnel
	Exercices d'évacuation et essais périodiques du matériel incendie tous les 6 mois	Organiser exercices d'évacuation et essais périodiques du matériel incendie tous les 6 mois
<b>Vérification</b>	Contrôle annuel réglementaire des extincteurs	Poursuivre le contrôle annuel réglementaire des extincteurs
	Contrôle annuel réglementaire des BAES	Poursuivre le contrôle annuel réglementaire des BAES
	Contrôle annuel réglementaire de l'alarme incendie	Poursuivre le contrôle annuel réglementaire de l'alarme incendie
<b>Documents</b>	Plans d'évacuation et consignes d'incendie	Organisation : Afficher/compléter les plans d'évacuation et consignes en cas d'incendie, avec numéros en cas d'urgence
<b>Situations de travail particulières</b>		
<b>Produits inflammables</b>	Box produits inflammables séparé du matériel	
	conteneurs (ISDND)	Travaux : Installation d'une ventilation du box produits inflammables avec ouvertures hautes et basses diamétralement opposées



<b>Transport de carburant</b>		Organisation : Limitation des quantités de carburant transportées
	Jerricanes conformes	Matériel : Jerricanes réglementaires avec marquage ONU
<b>Brûlage de déchets divers</b>	Extincteur dans véhicule	Matériel : Extincteur dans véhicule
	EPI : Gants ininflammables	EPI : Gants ininflammables
<b>Bouteilles de gaz</b>	Bouteilles de gaz arrimées et à l'abri des chocs	Organisation : Bouteilles de gaz arrimées et à l'abri des chocs
	Elimination systématique des bouteilles de gaz vides	Organisation : Evacuer les bouteilles de gaz vides

# Risque chimique

Sujet	Moyens de prévention existants	Moyens de prévention à prévoir
<b>Généralités</b>		
<b>Accidents / maladies</b>	<i>Nature accident de service déclarée</i>	analyse des accidents de service
	<i>Nature maladie professionnelle déclarée</i>	
<b>Produits</b>	Produits correctement étiquetés	Organisation : Reproduire au moins le nom du produit et ses pictogrammes de danger sur le bidon non identifié
	Aucun produit stocké dans un contenant alimentaire	Organisation : Éliminer la bouteille alimentaire contenant un produit dans les locaux techniques et bureaux
<b>Aménagements</b>	Produits centralisés dans un local spécifique et isolé	Organisation : Centraliser les produits dans un local spécifique et isolé
	Local produits ventilé avec des ouvertures	Travaux : Ventiler le local produits avec des ouvertures hautes et basses diamétralement opposées
	Produits corrosifs sur étagères-rétention	
		Organisation : Vérifier que les produits incompatibles (combustibles / inflammables ou acides / bases) ne soient pas stockés ensemble
<b>Situations de travail particulières</b>		
<b>Bureaux</b>	Photocopieur grand tirage (dégagement d'ozone, gaz irritant)	poursuivre contrôle VMC annuel
	Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits à disposition des agents d'entretien des locaux	Obtenir FDS des produits par le fournisseur
	Notices de poste risque chimique rédigées et affichées dans le local de stockage des produits	
	EPI : Gants pour les produits d'entretien	EPI : Gants spécifiques risque chimique avec résistance pour les produits d'entretien
	EPI à disposition	
	Formation au risque chimique pour les agents utilisant des produits	Formation : Stage "Risque chimique" pour les agents utilisant des produits, par le fournisseur par exemple

## Risque biologique - Risque infectieux

Sujet	Moyens de prévention existants	Moyens de prévention à prévoir
<b>Généralités</b>		
<b>Médecin</b>	Suivi médical par le médecin de prévention - soutien psychologique par le CDG30	Médecine préventive : Suivi médical par le médecin de prévention incluant le suivi des vaccinations
<b>Situations de travail particulières</b>		
<b>Pandémie Covid-19</b>  <b>- Mesures organisationnelles</b>	Document (pandémie) : Plan de continuité d'activité avec limitation aux activités essentielles, pas de rassemblement, de déplacement dans une zone à risque, modification des modes opératoires, limitation de l'accès au public...	Document (pandémie) : Plan de continuité d'activité avec limitation aux activités essentielles, pas de rassemblement, de déplacement dans une zone à risque, modification des modes opératoires, limitation de l'accès au public...
	Organisation (pandémie - travail à distance) : Mise en place du télétravail et des réunions en visioconférence	Organisation (pandémie - travail à distance) : Mise en place du télétravail et des réunions en visioconférence
	Document (pandémie) : Justificatifs de déplacement pour les agents	Document (pandémie) : Justificatifs de déplacement pour les agents
<b>Pandémie - Mesures humaines</b>	Organisation (pandémie) : Si agent avec symptômes de maladie épidémique et après avis médical, mise en place d'une quarantaine	Organisation (pandémie) : Si agent avec symptômes de maladie épidémique et après avis médical, mise en place d'une quarantaine
	Organisation (pandémie) : Rappel des gestes barrières (lavage des mains, distances de sécurité, consignes pour l'éternuement ou en cas de toux...)	Organisation (pandémie) : Rappel des gestes barrières (lavage des mains, distances de sécurité, consignes pour l'éternuement ou en cas de toux...)
<b>Pandémie - Administratifs</b>	Travaux (pandémie) : Réaménagement des postes d'accueil (vitre transparente, délimitation des distances de sécurité, interphone, affichage, gel hydro alcoolique, protection téléphone par film protecteur...)	Travaux (pandémie) : Réaménagement des postes d'accueil (vitre transparente, délimitation des distances de sécurité, interphone, affichage, gel hydro alcoolique, protection téléphone par film protecteur...)
	ensemble des bureaux	Organisation (pandémie) : Éloignement des bureaux les uns des autres et sans vis-à-vis, rotation dans les bureaux avec la mise en place du télétravail
	Organisation (pandémie) : Limitation de l'accueil du public par les contacts téléphoniques et les mails + procédure pour le public isolé	Organisation (pandémie) : Limitation de l'accueil du public par les contacts téléphoniques et les mails + procédure pour le public isolé
<b>Pandémie - Services Techniques</b>	Organisation (pandémie) : Réduction des effectifs sur site, séparation des équipes en évitant tout travailleur isolé (un agent par véhicule, distance à l'intérieur du véhicule)	Organisation (pandémie) : Réduction des effectifs sur site, séparation des équipes en évitant tout travailleur isolé (un agent par véhicule, distance à l'intérieur du véhicule)
	EPI (pandémie) : Entretien plus régulier des tenues de travail	EPI (pandémie) : Entretien plus régulier des tenues de travail

# Risque électrique

Sujet	Moyens de prévention existants	Moyens de prévention à prévoir
<b>Généralités</b>		
<b>Vérifications</b>	Contrôle annuel réglementaire des installations électriques par un organisme spécialisé et levée systématique des non-conformités	Vérification : Poursuivre les contrôles annuels réglementaires des installations électriques par un organisme spécialisé puis levée des non-conformités le cas échéant
<b>Aménagements</b>	Tableaux électriques correctement plastronnés	Travaux : Remplacer les caches manquants sur tableaux électriques
	Pictogramme de danger sur les tableaux électriques	
<b>Documents</b>	plans de prévention pour les interventions d'entreprises extérieures réalisant des travaux dangereux (électriques par exemple) ou de plus de 400 heures annuelles	réactualiser les plans de prévention pour les interventions d'entreprises extérieures réalisant des travaux dangereux (électriques par exemple) ou de plus de 400 heures annuelles
<b>Situations de travail particulières</b>		
<b>Petites opérations électriques</b>	Formation : Habilitation électrique niveau BS ou BR pour les agents de maintenance (changement d'ampoules, réarmement de protections, petits travaux électriques...)	Formation et recyclage : Habilitation électrique niveau BS ou BR pour les agents de maintenance (changement d'ampoules, réarmement de protections, petits travaux électriques...)
	Formation : Habilitation électrique niveau "BE manœuvre" ou BS pour les agents amenés à réarmer une protection électrique ou un disjoncteur	Formation : Habilitation électrique niveau "BE manœuvre" ou BS pour les agents amenés à réarmer une protection électrique ou un disjoncteur
	Tableau de suivi de la validité des habilitations électriques	Document : Tableau de suivi de la validité des habilitations électriques

## Risque routier - Circulation

Sujet	Moyens de prévention existants	Moyens de prévention à prévoir
<b>Généralités</b>		
<b>Accidents / maladies</b>	<i>Nature accident de service</i>	analyse des accidents de service
<b>Conduite de véhicules</b>	révisions et contrôles techniques des véhicules	Outil de suivi des révisions et contrôles techniques des véhicules (tableau avec alertes ou rappel systématique du garage/centre de CT)
	vérification Permis B pour VL	
	Copies des permis en possession de la Collectivité	
	Obligation de prévenir l'employeur en cas de retrait de permis	Organisation : Obligation de prévenir l'employeur en cas de retrait de permis
	Ordre de mission pour les agents amenés à utiliser un véhicule dans le cadre de leur service	Ordre de mission pour les agents amenés à utiliser un véhicule dans le cadre de leur service
	Triangle de pré-signalisation dans chaque véhicule EPI : Gilets haute visibilité dans chaque véhicule	
<b>Situations de travail particulières</b>		
<b>livraison</b>	protocole de chargement/déchargement	Document : si absence de Protocole de chargement/déchargement ; à rédiger avec les prestataires
<b>Transport de marchandises</b>	Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) / Formation Continue Obligatoire (FCO) pour le transport de marchandises > 3,5 t	Formation à prévoir pour les nouveaux agents : Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) / Formation Continue Obligatoire (FCO) pour le transport de marchandises > 3,5 t
<b>Conduite de poids lourds</b>	Permis C pour PL	Formation : Permis C pour PL
	Tableau de suivi de la validité des visites médicales pour permis PL	Organisation : poursuivre tableau de suivi de la validité des visites médicales pour permis PL
<b>Conduite de véhicules à progression lente ou arrêt fréquent</b>	Visites médicales des agents pour lesquels le permis PL est nécessaire dans le cadre de leurs fonctions pris en charge par la collectivité	
	Bandes rouges et blanches rétro réfléchissantes sur véhicules à progression lente ou qui s'arrêtent fréquemment sur la voie publique	Matériel : Gyrophare orange sur les véhicules à progression lente ou qui s'arrêtent fréquemment sur la voie publique

	Consigne pour insérer dans le cahier des charges la mise en place de la signalisation et de l'équipement réglementaire dès la commande d'un véhicule	Document : Consigne pour insérer dans le cahier des charges la mise en place de la signalisation et de l'équipement réglementaire dès la commande d'un véhicule
<b>Transport de matériel</b>	parc de véhicule	Organisation : Si réalisation de rayonnages intérieurs, passage du véhicule aux Mines
	bidons de mélange pour débroussaillage lors du transport	Matériel : Caisses pour maintenir bidons de mélange pour débroussaillage lors du transport
	débroussailleuses en travers dans le coffre des utilitaires	Organisation : Calage des débroussailleuses en travers dans le coffre des utilitaires
	présence de filets pour le matériel transporté sur le plateau des véhicules	
<b>Collecte d'encombrants - EPI</b>	EPI : Chasubles haute visibilité	EPI : Chasubles haute visibilité
	EPI : Tee-shirts haute visibilité	EPI : Tee-shirts haute visibilité
	EPI : Vestes doublées avec parkas zippées haute visibilité	EPI : Vestes doublées avec parkas zippées haute visibilité
	EPI : Pantalons haute visibilité	EPI : Pantalons haute visibilité
<b>Collecte d'encombrants - Organisation</b>	Plans de collecte cohérent permettant de faciliter la fluidité et la sécurité de la collecte	Document : Actualisation des plans de collecte permettant de faciliter la fluidité et la sécurité de la collecte
	État des lieux de la voirie afin de procéder à la réorganisation des tournées et prendre en compte la taille et les possibilités de passage	
	Suppression du « fini parti »	Organisation : Suppression du « fini parti »
<b>Collecte d'encombrants - Consignes</b>	règlement de collecte	Respect règlement de collecte
	Autorisation de collecte dans les impasses uniquement si le véhicule peut opérer un demi-tour	Organisation : Rappel de l'autorisation de collecte dans les impasses uniquement si le véhicule peut opérer un demi-tour
	Interdiction de collecte à contresens	Organisation : Rappel de l'interdiction de collecte à contresens
	Respect du Poids Total Autorisé Charges, même à l'occasion d'une collecte importante (risque d'accident)	Organisation : Rappel de l'obligation de respecter le PTAC, même à l'occasion d'une collecte importante (risque d'accident)
	Respect des limitations de vitesse	Organisation : Rappel de l'obligation de respecter les limitations de vitesse

## PLAN D' ACTIONS

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
ADMINISTRATIF	chute de hauteur	2	achat marche pied éléphant conforme	service achat	2023
ADMINISTRATIF/ TECHNIQUE	agression	3	formation gestion des conflits	service formation	2023
ADMINISTRATIF/ TECHNIQUE	sécurité	2	formation HE - SST- manipulation extincteurs - permis PL et CACES	service formation et chef d'équipe	2023
GARDIEN DE DECHETERIE	chimique	1	formation amiante - achat EPI	service formation	2023
BRIGADE VERTE	TMS - coupure	1	formation débroussailleuse - permis tronçonneuse	service formation et chef d'équipe	2023
PARC VEHICULE	TMS -hygiène	2	grue de levage (ramassage encombrants) - cloison de séparation habitacle NEMO - passage au mines obligatoires si aménagement intérieur véhicule	Responsable parc véhicule et AP	2023
TECHNICIENNE DE SURFACE	TMS	3	achat chariot transports déchets	service achat	2023
AGENT POLYVALENT	coupure - blessure	1	utilisation scie à onglet - EPI spécifique gants anti-coupure -masque filtre	service achat	2023
BATIMENTAIRES	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS A MENER	DELAIS
SIEGE ADMINISTRATIF ST AMBROIX	Fatigue visuelle	3	revoir éclairage inadapté ensemble des bureaux (remplacement LED)	Responsable bâtiment AP	2023/2024
ESPACE REPAS	hygiène	2	réflexion à mener local repas exiguë	Direction – responsable bâtiment AP	2023/2024
LOCAL TECHNIQUE POTELIERES	poussière	1	aménager espace pour travaux découpe bois - extracteur poussière -	service technique - responsable bâtiment	2023/2024
	hygiène	1	mise en place vestiaires et sanitaires en cours	responsable bâtiment AP	2023/2024
CONTENEURS DDS DECHETERIES	chimique	2	Améliorer ventilation - aération insuffisante	responsable déchèterie et AP	2023
ISDND	climatique	3	installation climatisation algeco	responsable bâtiment ET AP	2023

# LEXIQUE DOCUMENT UNIQUE

AP : assistante prévention  
BAES : bloc autonome d'éclairage de sécurité  
DDS : déchets dangereux spécifiques.  
EPI : Equipement protection individuelle  
FDS : fiche de données de sécurité  
FT : fiche technique  
ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux  
PIRL : plateforme individuelle roulante légère  
PMR : personne à mobilité réduite  
POI : plan d'opération interne  
PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique  
SST : sauveteur secouriste au travail  
TMS : troubles musculo squelettiques  
VMC : ventilation mécanique contrôlée  
CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale  
PTAC : poids total autorisé charge  
DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels  
HE habilitation électrique  
FIMO Formation Initiale Minimale Obligatoire  
FCO Formation Continue Obligatoire pour le transport de marchandises > 3,5 t